ASSOCIATION ALERTES

Propositions de définitions

1. Logement :

C'est le bâti.

Un logement est un lieu d'habitation. Cela peut être

- un appartement dans un immeuble,
- une maison

dont l'habitant est locataire ou propriétaire.

Un logement c'est **un toit.**

Endroit dans lequel une ou plusieurs personnes peuvent s'abriter **le jour et la nuit**.

Le logement intègre une dimension sociale forte ; c'est pour l'être humain **un besoin vital.**

Une personne seule, une famille ont besoin d'un toit, d'un logement pour se construire et participer à la vie collective.

Par ailleurs, en France, une Loi du 1er janvier 2008 a institué un **droit au logement opposable**.

A noter que l'on emploie quelques fois, dans le même sens le mot « habitation » (qui est une notion différente de celle d'habitat : voir définition ci-dessous) qui renvoie à des notions matérielles et relativement circonscrites de toit, de gîte, de demeure. Dans le langage populaire et administratif, est employé l'expression HLM : (**Habitation** à Loyer Modéré)

Déclinaisons autour du mot logement concernant le secteur du handicap et celui de la gérontologie:

Elles concernent aussi bien le secteur public que privé :

Logement accessible : il permet aux personnes à mobilité réduite, y compris celles qui sont en fauteuil roulant, d'accéder physiquement en tout point des espaces extérieurs et intérieurs du bâtiment, de pénétrer, de circuler et de sortir du logement.

Logement adaptable : c'est un logement qui a été conçu **dès son origine** pour être **« ajusté » aux incapacités** de la personne grâce à des travaux simples, ne touchant ni aux structures, ni aux gaines et réseaux communs du bâtiment et sans diminuer le nombre de pièces principales.

Pour réaliser un logement adaptable, Il convient de répondre à 3 questions :

- quels sont les besoins de la personne en perte d'autonomie ?
- quelles solutions techniques et technologiques existent ou existeront à moyen terme (5/8 ans) ?
- quels sont les prérequis nécessaires au bâti pour répondre à l'utilisation de toutes ces solutions ? (A titre d'exemple, aucune barre d'appui ne sera disposée mais le renforcement de la cloison pour une future ou putative pose, sera pris en compte ou autre exemple, le plancher de la chambre sera renforcé pour la circulation d'un fauteuil roulant ou bien les prises de télévision ne seront pas posées sous les fenêtres afin de regarder la télévision sans contre-jour).

Logement adapté :

- **NEUF :** C'est un logement qui a été conçu **dès son origine** en fonction d'un **cahier des charges** précis prenant en compte les difficultés rencontrées par des personnes confrontées à des handicaps de natures différentes ou à l'avancée en âge. Ces logements doivent donc être repérés comme adaptés et proposés uniquement à des personnes handicapées ou à des personnes âgées entrant en dépendance.

  Un logement construit en suivant ce cahier des charges est forcément « un logement adaptable » dans lequel, en fonction de la personne, des **améliorations personnalisées** pourront être apportées sans gros travaux.

- **ANCIEN :** C'est un logement **ancien** qui a subi des transformations, des adaptations prenant en compte les difficultés à vivre de la personne handicapée ou la personne âgée en situation de fragilité.

IMPORTANT : L'adaptation d'un logement est toujours liée à une personne. Elle peut se faire à partir d'un référentiel, d'« un socle minimum » mais il est primordial que cette adaptation soit personnalisée et prenne en compte les spécificités de la personne.

2. Domicile :

Le domicile est une notion née de la locution latine « domus » désignant le **lieu intime** où vit une personne mais aussi **le point fixe** (administratif) où les intérêts d'une personne la ramènent régulièrement

- **Une notion juridique et administrative :**

- **Il s'agit en droit, du lieu où la personne a sa demeure légale et officielle.**
- **Il permet d'avoir une adresse**

Le domicile est indispensable pour exercer ses droits civils **et** politiques

Une personne sans adresse ou sans domicile fixe a néanmoins le droit (voire l'obligation) **d'élire un domicile** ou de se rattacher à une commune. Elle peut pour ce faire, demander une attestation auprès des CCAS.

- **Le lieu de vie et d'intimité :**

Le domicile est en effet le **lieu d'intimité** par excellence, lieu protégé y compris par la loi, un lieu sécurisant, un lieu de rencontre et de convivialité.

Mais il peut être aussi, surtout pour la personne âgée ou la personne handicapée qui vit seule, un lieu de souffrance, d'isolement, de repli sur soi.

Propriétaire ou locataire, le souhait de demeurer dans son « logement » le plus longtemps possible est aussi fort dans l'une ou l'autre situation. On ne quitte jamais son domicile de gaîté de cœur.

Il y a donc un **lien direct entre le domicile et la personne qui l'habite**, dans la mesure où le domicile est le reflet de l'identité de l'occupant.

Intervenir sur le domicile exige donc l'accord de la personne, sa participation aux modifications apportées, son engagement personnel.

Les services sanitaires ou médico sociaux sont des services dits de soins à **domicile**, d'aide à **domicile.**

En gérontologie et dans le secteur du handicap, les services **d'aide à domicile**

s'opposent à la prise en compte en **institution** (hospitalisation ou hébergement).

3. Habitat :

Si le logement définit le bâti, si le domicile est une réalité administrative et officielle, l'habitat prend en compte **l'ensemble de l'environnement** englobant le logement proprement dit, le domicile, sa localisation, son emplacement, et l'existence de services à proximité.
On se sent chez soi dans sa bulle, dans son coin, dans sa chambre, dans son studio, dans sa maison, **mais aussi** dans son quartier, dans son village, dans sa cité. Ne dit-on pas les « habitants d'un quartier » ?

- La notion d'Habitat renvoie **à l'organisation dans lequel le logement est situé** (appartement dans un petit immeuble, appartement dans une tour, maison individuelle dans un ensemble pavillonnaire, appartement dans un quartier sensible… dans une petite commune, dans une banlieue, en milieu rural…)

- On peut considérer comme l'habitat comme un concept proche de celui du **« cadre de vie »,** où lieu rime avec milieu, où le dedans et le dehors se rejoignent dans la notion de **« chez soi ».** Dans le mot cadre de vie il y a vie c'est-à-dire mouvement, relation, contacts, convivialité.

- L'Habitat doit prendre en compte la notion fondamentale du **« vivre ensemble »**

- **Il ne peut pas y avoir « d'habitat adapté » aux personnes handicapées et aux personnes âgées en situation de fragilité sans services de proximité** (commerces, transports en commun, services médico sociaux, équipements socio culturels).

Il s'agit d'imaginer ce que sera la ville dans 20 ou 30 ans.

Le maître mot devrait être : **ANTICIPER** par l'intégration de la problématique du vieillissement dans l'aménagement des communes urbaines et rurales.

Le vieillissement de la population remet forcément en question, à différents niveaux, les manières actuelles de concevoir, d'aménager, de faire fonctionner et de développer les villes quelle que soit leur taille.

Déclinaisons autour du mot habitat :

<u>Habitat regroupé:</u>

- ***Tentative de définition :***

C'est un ensemble de logements, ***espaces privés*** *(chambres, appartements, maisons…) dans lesquels* ***des personnes habitent*** *et qui se trouvent* ***en proximité, en voisinage****, et qui ont décidé de* ***« partager****» quelque chose : un espace commun, des temps de rencontre, des loisirs, des services (aides à domicile…)* ***de façon formelle*** *(charte de voisinage… convention avec association d'aides à domicile…)* ***ou informelle****.*

Bénéficier d'un habitat regroupé : « C'est avoir un logement individuel tout en bénéficiant d'une vie collective choisie et non subie en milieu ordinaire et non en institution médicalisée » (Document CLEIRPA : l'Habitat regroupé)

- ***Les concepts proches :***

Habitat partagé, habitat accompagné, appartements regroupés à services partagés, habitat alternatifs…

- ***Liste non limitative de ce qui existe et qui peut être assimilé à ce concept d'Habitat partagé (dans des formules très différentes)***

- *Accueil Familial*
- *Dispositif DIGI*
- *Le dispositif Les Vignes*
- *L'immeuble Jules Ferry (Pro BTP)*
- *La Maison Bois d'Artas*
- *L'immeuble des 400 couverts (Grenoble Habitat)*
- *Les Maisons de l'Espoir (Fédération des traumatisés crâniens)*
- *Les résidences seniors (Quartier de Bonne, ensemble Rue Thiers)*

<u>L'Habitat Inter générationnel :</u>

- ***Tentative de définition :***

L'habitat intergénérationnel est conçu pour faire se côtoyer, voisiner des jeunes, des jeunes couples avec ou sans enfants, des retraités et des personnes très âgées.

Ce concept d'habitation permet de susciter des solidarités entre les habitants d'un même immeuble, d'un même quartier bien que d'âge différent.

Ce n'est pas un concept nouveau mais avec l'éclatement des familles il doit de nouveau être organisé et stimulé.
Notre société a depuis toujours été intergénérationnelle, dans le sens où elle voyait cohabiter/coexister différentes générations et où la solidarité familiale était naturelle. En effet, en cas de difficulté, seul le réseau familial pouvait assurer de l'aide.

La mixité des âges est une motivation pour certains habitants, qui refusent de se retrouver dans certains ghettos pour personnes âgées et souhaitent vivre avec des plus jeunes qu'eux.

Liste non limitative de ce qui existe :

- *Les immeubles intergénérationnels (SDH : à Echirolles, Crolles, Saint Martin le Vinoux,…)*
- *Le Renouveau (foyer de jeunes travailleurs ouvert à une population âgée)*
- *Dispositif DIGI*
- *La Maison Bois d'Artas*

Pourquoi quitter son lieu de vie antérieur pour un habitat regroupé ou une résidence intergénérationnelle ?

- *Pour rompre la solitude et l'ennui*
- *Pour se sentir en sécurité*
- *Pour continuer à être en relation et avoir une utilité sociale*

L'Habitat Intelligent :

- ***Tentative de définition :***

C'est un habitat (donc un logement inscrit dans un environnement) doté des technologies de l'Information et de la Communication. ***L'informatique y est diffuse et omniprésente*** *et permet une* ***interaction directe*** *entre la personne et son environnement immédiat (domicile) et à distance (services).*

L'Habitat Intelligent s'adresse à tous les secteurs de la vie de la Société : loisirs / culture / travail / formation / soins de santé (prévention, perte d'autonomie, télémédecine..).

- ***L'habitat Intelligent suppose*** *:*

- ***un domicile équipé en NTIC[1]*** *– (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) maison électronique, maison interconnectée, maison intelligente, smart house…*

- ***des services équipés et interconnectés***

- ***une connexion*** *entre la maison intelligente et l'environnement des services interconnectés*

En considérant uniquement l'aspect- Santé, l'Habitat Intelligent apparaît comme étant la composante la plus aboutie de toute politique visant à favoriser le soutien à domicile des personnes en perte d'autonomie sur un territoire

- *.*

- ***Les composants de l'Habitat Intelligent :***

- ***Les outils de mesure*** *des paramètres propres à la personne et à son environnement – capteurs fournissant des données sur :*
  - *la personne elle-même :*
    - *l'état Physique - (position/situation/action/déplacements…)*
    - *l'état physiologique – (poids/tension artérielle …)*
    - *l'état de la démarche cognitive dans la réalisation de telle ou telle action*
  - *l'environnement :*
    - *L'état des objets (allumé/éteint, ouvert/fermé ..)*
    - *La situation physique du milieu (lumière/chaleur…)*
- *Les outils d'analyse des données provenant des capteurs situés soit au domicile (personnalisation des interfaces), soit à distance au niveau des*

services ; ces outils seront d'autant plus sophistiqués (analyse sémantique) que l'on prendra en charge des désordres d'ordre physiologique ou relevant du déficit cognitif

- ***Les services de proximité** équipés des outils d'analyse de la demande provenant des domiciles et des outils de présentation de l'offre ; dans l'idéal ces services sont coordonnés.*
- ***Les outils permettant de connecter les domiciles** aux services à travers l'Internet sur un territoire.*

➢ ***Ce qui existe comme expérience d'Habitat Intelligent** :*

***Le Réseau Vercors Santé** – RVS, fruit d'une Politique de Santé menée sur un Territoire avec pour maître d'ouvrage la Communauté de Communes du Massif du Vercors, en Isère. La plateforme mise en complément de l'Habitat propre au Territoire est dédiée exclusivement à la prise en charge des personnes dépendantes à domicile vivant sur le Territoire.*

Les composants de la plateforme RVS :

- ***un dossier soins/social partagé[2],** placé chez un hébergeur habilité*
- ***un domicile équipé d'une TV numérique** reliée à Internet et connectée à l'hébergeur*
- ***un réseau de professionnels de santé** sur le Territoire et à distance, interconnectés par l'intermédiaire du dossier partagé.*

4. L'Inter génération :

Dans la société cohabitent aujourd'hui une proportion de plus en plus importante de plus de 60 ans voire de plus de 100 ans et un nombre croissant de familles à quatre, voire **cinq générations**. Dans quelques années les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 20 ans.

On assiste au passage de la notion de **famille** « intergénérationnelle » *(la famille peut-elle ne pas être intergénérationnelle ?)* à celle d'une **société** intergénérationnelle.

Le processus intergénérationnel va s'imposer comme mode de vie à notre société.

L'inter génération n'est plus uniquement l'affaire des acteurs gérontologiques et des associations de retraités. Elle n'est pas non plus un domaine particulier aux côtés des autres. Elle suppose la mise en œuvre d'une démarche qui privilégie **la transversalité.**

L'inter génération ne doit pas se résumer comme on le constate quelques fois dans certains établissement ou dans certaines communes à l'organisation artificielle rencontre entre des « tous petits » et « des tous vieux » !

Phénomène de société à part entière, **l'inter génération**, facteur de cohésion sociale, implique **des choix politiques**.

Ces choix ne peuvent être fondés que sur la notion de **solidarité** qui elle-même renvoie à **l'interdépendance entre générations**. Ce sont de vrais choix de société : financement des retraites, de la Sécurité Sociale, de la dette publique, cinquième risque, emploi, politique de la ville…développement durable, avenir de la planète…

Le modèle intergénérationnel est un vrai projet de société, c'est <u>le vivre ensemble</u> et une façon de revaloriser le beau terme inscrit au fronton de nos mairies : La Fraternité.

5. La Mutualisation :

La **mutualisation** est le partage par des personnes de locaux, de biens ou de services afin d'en diminuer le coût et de créer entre elles des relations solidaires.

Dans le secteur gérontologique et celui du handicap, l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées en situation de fragilité est basé sur **une approche très individualisée**

Il est effectivement impératif de prendre en compte les besoins, les désirs et les attentes de façon personnalisée. L'entourage familial et professionnel doit être à l'écoute de chaque personne en tenant compte de son histoire et de ses spécificités.

Mais il parait pertinent de proposer chaque fois que c'est possible **des réponses qui soient plus collective :**

- Pour en diminuer les coûts
- Pour améliorer la qualité des services
- Pour créer des liens entre les personnes accompagnées et entre les aidants

Cette mutualisation peut en particulier être développée dans les habitats regroupés (voir ci-dessus) : local commun, gardien ou garde de nuit, équipe d'aide à domicile dédiée, activités de loisirs communes, aide aux aidants…

Liste non limitative de ce qui existe :

- *Le dispositif Les Vignes*
- *Les Maisons de l'Espoir (Fédération des traumatisés crâniens)*
- *Les résidences seniors (Quartier de Bonne, ensemble Rue Thiers)*